

5BIS RUE DU PETIT CUPIDON
Société civile immobilière au capital de 220.000 euros
Siège social : 9 rue du 11 Novembre 37360 BEAUMONT-LOUESTAULT
RCS TOURS 504 038 258

PROCES VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

Le 1^{er} juillet 2024

Les soussignés

Madame Catherine NADOBNY
Madame Madeleine BODIN
Monsieur Jean-Michel BODIN

PREMIERE DECISION

Il est rappelé le décès de Monsieur Jean BODIN survenu le 19 mai 2023.

Monsieur Jean BODIN a laissé pour lui succéder :

- Son épouse survivante, Madame Madeleine PLESSIS, commune en biens, bénéficiaire légale en vertu de l'article 757 du Code civil de la succession et donataire des biens composant la succession de son époux en vertu d'un acte reçu par Maître BERNARD, notaire à NEUILLE-PONT-PIERRE, le 17 septembre 1997,
- Ses deux enfants, Madame Catherine NADOBNY et Monsieur Jean-Michel BODIN.

Ainsi que ces qualités ont été constatées dans un acte de notoriété reçu par Maître Pierre JAMIN, notaire associé à JOUE LES TOURS, le 31 août 2023.

Observation étant ici faite qu'aux termes d'un acte reçu par ledit Maître Pierre JAMIN le 22 avril 2024, Madame Madeleine BODIN a déclaré opter pour l'exécution de la donation sus énoncée pour un quart en toute propriété et trois quarts en usufruit des biens composant la succession de Monsieur Jean BODIN au jour de son décès.

Il est enfin rappelé l'article « mutation par décès » des statuts : la qualité d'associé est transmise de plein droit à tous les héritiers, ayants droit et légataires de l'associé décédé.

Les associés, à l'unanimité, décident de mettre à jour les statuts de la façon suivante :

CAPITAL

Le capital social est fixé à la somme de : DEUX CENT VINGT MILLE EUROS (220 000,00 EUR)

Il est divisé en 2.200 parts, de CENT EUROS (100,00 EUR) chacune, numérotées de 1 à 2.200 attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

Associés	Pleine propriété	Nue propriété	Usufruit
Indivision succession Jean BODIN composée de Madeleine BODIN, Catherine NADOBNY et Jean-Michel BODIN		300 parts n° 1 à 300	

Madeleine BODIN			300 parts n° 1 à 300
Catherine NADOBNY	1.900 parts n° 301 à 2200		

DEUXIEME DECISION

Les associées prennent acte de la fin des fonctions de gérant de Monsieur Jean BODIN et décident de nommer Madame Catherine NADOBNY, demeurant à LYON (69002) 3 Place Bellecour pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

Madame Catherine NADOBNY déclare accepter cette fonction et n'avoir aucun empêchement à son exercice.

TROISIEME DECISION

Les associées décident de transférer le siège social à l'adresse suivante : 23 Avenue de Poumeyrol – Bâtiment C - 69300 CALUIRE ET CUIRE à compter de ce jour.

En conséquence, l'article SIEGE des statuts devient :

Le siège social est fixé à : 23 Avenue de Poumeyrol – Bâtiment C - 69300 CALUIRE ET CUIRE

QUATRIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés à la gérante à l'effet de procéder aux publicités légales et aux modifications au registre du commerce et des sociétés.

Catherine NADOBNY 	Madeleine BODIN 	Jean-Michel BODIN 
--	--	--

